

LES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL : DES RÉALITÉS TRÈS DIVERSES.

Marie-Rose MERCOIRET*

RESUME

Dans tous les pays du Sahel on note l'existence d'une dynamique d'organisation, plus ou moins forte. Cette dynamique s'exprime de façon particulière selon les pays (et le contexte plus ou moins favorable qu'ils offrent à l'émergence de formes d'organisation diversifiées), les régions, les contextes économiques et institutionnels qui sont les leurs et les modèles d'organisation véhiculés par les différents acteurs.

La variété des organisations paysannes rend difficile une évaluation globale généralisatrice. Il est d'abord nécessaire d'en cerner la multiplicité des formes anciennes et nouvelles et leur évolution, et ensuite de les classer selon des critères simples : leur origine, leur type d'organisation, leur échelle ou leurs fonctions.

MOTS-CLES

Organisation paysanne - Participation paysanne - Dynamique sociale - Association traditionnelle - Coopérative - Développement rural - Classification - Sahel.

INTRODUCTION

Tous les familiers du Sahel insistent sur l'extrême diversité des organisations paysannes de la grande région. Pourtant le concept «d'organisation paysanne» et celui, plus restrictif, «d'organisation des producteurs» recouvrent en fait une nébuleuse : ils englobent des réalités très diverses, agglomérées de façon souvent abusive. Même si la prise en compte du rôle économique, du fonctionnement démocratique, et de la présence de relations inter-institutionnelles restreint le champ de l'analyse, la nébuleuse «des organisations paysannes» garde encore beaucoup de ses mystères et de sa complexité.

Pour tenter de clarifier un peu la situation, il est intéressant de classer les organisations paysannes selon les questions suivantes :

- Quelle est l'origine d'une organisation paysanne donnée ? Est-elle née d'une initiative extérieure et laquelle ? Est-elle une production «endogène» ?
- Quelles fonctions assure-t-elle ?
- Quelle est la nature de son fonctionnement interne ?
- Quelles articulations existe-t-il entre l'organisation paysanne et son environnement ?

Cette démarche sera un outil au service d'une évaluation des organisations paysannes, de la participation populaire permettant de pérenniser le développement.

I — LES ORGANISATIONS PAYSANNES

1. Les formes

**multiplicité
endogène**

Les paysans (1) du Sahel étaient organisés bien avant que les colonisateurs, les états issus des indépendances et les interventions de développement de toutes sortes se préoccupent de «les organiser». Ils le sont toujours même si l'organisation sociale actuelle ne reflète que de façon partielle et lointaine l'organisation «traditionnelle» de leur société : comment celle-ci aurait-elle pu,

* CIRAD - Département systèmes agroalimentaires et ruraux.

(1) Par «paysan», on entendra ici les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les artisans, etc. qui vivent et travaillent en milieu rural.

en effet, traverser, sans être profondément altérée, les multiples vicissitudes qu'elle a dû affronter depuis près d'un siècle ? Des formes d'organisation endogènes perdurent donc, de façon plus ou moins vivace. Elles influent sur les réactions des paysans aux propositions faites par les organismes de développement et singulièrement sur leur réaction à celles relatives à de nouvelles formes d'organisation.

dans tous les secteurs

Les changements écologiques, techniques, économiques, sociaux, politiques et culturels intervenus depuis plusieurs décennies dans le Sahel se sont traduits par l'apparition de formes d'organisation nouvelles dans tous les secteurs de la vie sociale. Elles sont aisément repérables dans le domaine économique (on peut citer les coopératives mono- ou multisectorielles au Mali, au Niger et au Sénégal par exemple ; les «groupements de producteurs» dans tous les pays, les «associations villageoises» du Mali-sud, les associations de base des producteurs du Sénégal oriental...).

Elles concernent aussi le domaine social (les associations de parents d'élèves très puissantes au Mali et au Sénégal par exemple, les comités de santé villageois dans tous les pays, les comités de gestion du point d'eau au Niger...). Des formes d'organisation religieuses ou socio-culturelles sont également apparues (dahira musulmanes, assemblées paroissiales mais aussi foyers de jeunes et de femmes, clubs, etc.).

Les réorientations administratives et politiques ont quant à elles généré aussi des formes d'organisation nouvelles : la réforme de l'administration sénégalaise a donné naissance aux communautés rurales gérées par des paysans élus au suffrage universel ; les mouvements de rénovation nationale ou révolutionnaire ont suscité au Burkina Faso, par exemple, les comités de défense de la révolution.

Toutes ces organisations, issues de «la tradition» ou générées par les interventions extérieures ou par d'autres facteurs se superposent, s'emboîtent parfois, s'articulent de façon plus ou moins conflictuelle. Elles aboutissent à une situation d'une grande complexité que la tendance actuelle à «créer une structure» chaque fois qu'un problème se pose ne peut qu'accroître.

Devant l'ampleur et la diversité des organisations paysannes, nous avons choisi de limiter notre analyse aux organisations :

participent directement au développement rural

- qui ont des activités économiques, c'est-à-dire liées à la production, à l'amont ou à l'aval ;
- qui fonctionnent de façon démocratique, c'est-à-dire dont le statut, officiel ou non, prévoit pour chacun des membres l'adhésion volontaire, le droit d'expression et la possibilité d'intervention dans le fonctionnement de l'organisation, même si ces dispositions demeurent «théoriques» ;
- qui *«entrent en interaction avec d'autres forces ou d'autres institutions, c'est-à-dire qui apparaissent en public, qui ont besoin d'être reconnues, de droit ou de fait, pour développer leurs activités»*.

Ces trois critères servent à D. GENTIL (1984) pour définir ce qu'il appelle le «champ coopératif» ou encore «la coopérative rurale». Ils permettent de cerner les organisations paysannes qui concourent ou peuvent concourir directement au développement économique du Sahel et avec lesquelles les organismes de recherche et de développement entretiennent des relations. Ces critères excluent de l'analyse les organisations et solidarités «traditionnelles» qui fonctionnent pour l'essentiel sur la base de la réciprocité des services (associations d'entraide, tontines, etc.) qui n'est pas gênant car quel que soit leur intérêt et leur efficacité (et ils sont souvent grands), elles fonctionnent d'autant mieux que les interventions de développement ne s'en mêlent pas. Ces critères excluent les «entreprises» dirigées par exemple par un marabout (le dara mouride) même si elles sont d'une efficacité économique indiscutable ; ils excluent aussi les organisations orientées vers le secteur social ou culturel, bien que nombre d'entre elles évoluent vers des fonctions également économiques.

2. Evolution des organisations des producteurs

La promotion d'organisations paysannes assumant des fonctions économiques, fonctionnant selon un modèle «démocratique» et servant de «partenaires» aux autres acteurs du développement est à l'ordre du jour.

une préoccupation ancienne

Des initiatives pour «organiser les paysans» ont eu lieu dès la période coloniale à travers les sociétés de prévoyance, les sociétés mutuelles de production rurale et les sociétés mutuelles de développement rural.

pratique

Dès le début des années 60, les politiques de développement rural affirment la volonté des états de «structurer le milieu rural», «d'organiser les producteurs» pour qu'ils «prennent en charge leurs propres affaires». Des interventions spécifiques ont lieu dans ce sens, et donnent naissance à des appareils dont c'est la fonction principale (animation rurale au Sénégal, au Niger, au sud du Tchad plus tardivement ; services de la «coopération» dans divers pays).

Quelques années plus tard, les grands projets régionaux de développement rural incluent dans leurs objectifs et leurs programmes d'action, l'organisation des producteurs, mais le plus souvent dans une optique plus «fonctionnelle» et pragmatique, en tous cas moins idéologique.

Dans les années 70, avec la sécheresse et l'arrivée progressive des ONG dans les pays du Sahel, les «groupements de producteurs» se multiplient.

mais une nécessité actuelle

L'organisation des producteurs devient d'une actualité accrue depuis le début des années 80.

Les résultats globalement décevants de deux décennies de développement rural, le coût des appareils mis en place, amènent à des révisions, des réorientations des politiques agricoles nationales. L'heure est «au désengagement de l'Etat» de diverses fonctions, qu'il assumait jusque là, au profit du secteur privé et des organisations paysannes.

Poussés par les bailleurs de fonds, à court de ressources, un peu désarmés par l'ampleur des problèmes à résoudre (déficit vivrier, dégradation des ressources naturelles, paupérisation des ruraux alimentant un exode rural grandissant, menaces de désertification...), les gouvernements «se désengagent», parfois plus que par conviction profonde. Mais les capitaux privés ne semblent pas toujours pressés de s'investir dans le secteur agricole, et les «organisations paysannes» susceptibles de gérer les fonctions jusque là assurées par l'Etat ne sont pas toujours à la hauteur des responsabilités que l'on souhaite leur voir assumer. Il faut donc parfois «les créer», toujours «les renforcer», et faire acquérir à leurs membres les compétences nécessaires pour que le transfert de responsabilités ne s'accompagne pas d'un effondrement de la production, déjà fort modeste dans maints endroits.

malgré des problèmes de responsabilité

les organisations ne sont pas assez performantes

La permanence de la question de «l'organisation des producteurs» trente ans après les indépendances, peut, à elle seule, indiquer que jusqu'ici des solutions satisfaisantes n'ont pas été trouvées et que «les paysans ne sont pas encore assez organisés» ou que leurs organisations ne sont pas «suffisamment performantes».

Le constat n'est pas en soi inquiétant : les organisations professionnelles agricoles françaises par exemple, se sont construites dans la durée et leurs origines remontent pour certaines (département de l'Aveyron) à 150 ans. Encore faut-il s'interroger sur le chemin parcouru : où en est-on réellement de «la gestion par les producteurs de leurs propres affaires» ? Des progrès ont-ils été effectivement réalisés en la matière dans les trois dernières décennies ? Les efforts déployés le sont-ils toujours dans le sens «d'une responsabilisation effective et accrue des producteurs» ?

et leurs rôles sont parfois ambigus

Maints programmes «d'organisation des producteurs» ont eu pour finalité dans le passé de faciliter et de systématiser la récupération par l'Etat de la plus-value générée par l'agriculture (c'était le cas du monopole de la commercialisation de l'arachide par les coopératives au Sénégal par exemple), et d'exercer un contrôle politique et idéologique de la paysannerie... Les paysans «étaient organisés» par l'extérieur, selon des schémas préétablis (et non discutables) pour atteindre des objectifs sans doute parfaitement justifiés au plan macro-économique mais auxquels les intéressés eux-mêmes adhéraient dans des proportions variables.

Dans la période actuelle, «l'organisation des producteurs» que les Etats du Sahel et les divers bailleurs de fonds appellent de tous leurs vœux, et pour laquelle ils déplacent beaucoup d'efforts, est-elle aussi ambiguë ?

M. CROZIER et E. FRIEDBERG (1977) définissent ainsi le phénomène organisationnel : «... un construit politique et culturel, comme l'instrument que les acteurs sociaux se sont forgés pour «régler» leurs interactions de façon à obtenir le minimum de coopération nécessaire à la poursuite d'objectifs collectifs...». Appliquée aux situations rencontrées en milieu rural sahélien, cette définition soulève au moins deux questions :

- «Les objectifs collectifs», c'est-à-dire partagés par les différents acteurs autour desquels peut se construire l'organisation, existent-ils dans tous les cas ? Ne cherche-t-on pas parfois à susciter une organisation des producteurs pour atteindre des objectifs définis en dehors d'eux et qui correspondent plus ou moins bien à leurs besoins et priorités ?

- «L'instrument» qu'est l'organisation est-il vraiment forgé par tous les acteurs sociaux (en l'occurrence l'Etat, les paysans, le secteur privé) ? Résulte-t-il d'une réelle négociation ? Dans certains cas, les acteurs (l'Etat, les bailleurs de fonds) ne définissent-ils pas de façon unilatérale le cadre, «la règle du jeu», le partage des rôles et des responsabilités ?

II — CLASSIFICATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES

1. Selon l'origine des organisations

Une rapide genèse des organisations paysannes du Sahel permet de distinguer deux grandes catégories : les organisations suscitées de l'extérieur et les organisations nées d'une initiative locale, rattachées à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui «le mouvement associatif».

a) Les organisations paysannes suscitées de l'extérieur

Elles résultent soit de l'intervention directe de l'état, par le biais de ses services administratifs et techniques, soit des interventions de type «grands projets», régionaux le plus souvent, soit enfin de l'action d'ONG.

par l'état :
organisation
centralisatrice

• La tendance généralement centralisatrice des états des pays sahéliens s'est souvent traduite en matière d'organisation des producteurs par des programmes de structuration du milieu rural concernant l'ensemble du territoire national. L'illustration la plus nette est sans doute la création, dans des délais relativement courts, des coopératives (au Sénégal, au Niger, au Mali par exemple). Les services chargés de la création des coopératives proposent (ou imposent) aux paysans un modèle d'organisation uniforme, fortement inspiré des principes coopératifs «universels» (Rochdale) et des réalités coopératives européennes. Le besoin de l'état de «rationaliser», de «systématiser» pousse à l'uniformisation des formes d'organisation bien au-delà des coopératives : les «tons» villageois sont parfois proposés au Mali y compris dans les régions où ils ne constituent pas «une tradition», les services sénégalais de l'élevage reçoivent des directives pour créer massivement des groupements d'intérêt économique (GIE) d'éleveurs, etc.

de type coopérative

par les sociétés de
développement :
organisation variable
selon la fonction

• L'avènement des sociétés de développement régional (CMDT et Office du Niger au Mali, SAED et SODEFITEX au Sénégal, etc.) se traduit dans certains pays par une remise en cause implicite des coopératives dont les dysfonctionnements sont perçus comme des freins. Les modèles d'organisation proposés sont variables d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre ; ils sont tous liés à la prise en charge par les producteurs (de façon partielle et en cogestion le plus souvent) de fonctions économiques telles que l'approvisionnement en intrants, le crédit, la commercialisation des cultures de rente. Dans les périmètres irrigués, c'est le plus souvent la gestion des aménagements hydro-agricoles et des équipements qui retient dans un premier temps l'attention.

par les ONG :
l'organisation
s'appuie sur les
groupes
sociologiques

• Les organisations suscitées par les ONG sont plus diverses. Les interventions «globalisantes» mettent l'accent sur des formes d'organisation «communautaires», s'appuyant sur des ressorts socio-culturels plus ou moins clairement identifiés et cherchent à promouvoir des formes de «démocratie directe». Certaines interventions sont sectorielles : elles mettent alors l'accent sur une activité de production (le maraîchage, la teinture) et génèrent des groupements maraîchers, de teinturiers... Elles peuvent aussi s'orienter vers une fonction économique (la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en intrants, la transformation des produits, le crédit...) et donner alors lieu à des comités de gestion des banques de céréales, des magasins villageois gérés par un petit groupe ou un «comité», des caisses d'épargne et de crédit... d'autres interventions d'ONG «ciblent» leur partenaires et suscitent des groupements de femmes, de jeunes, d'artisans, de pêcheurs.

b) Les organisations paysannes d'initiative locale

On regroupera dans cette catégorie, les associations qui résultent d'une initiative locale, qui sont autonomes, par rapport à l'état notamment, même si elles peuvent entretenir de nombreuses relations avec les services étatiques et para-étatiques et si elles ont su nouer des relations suivies avec les ONG.

un mouvement
associatif

C'est au Sénégal et au Burkina Faso que ces organisations apparaissent les plus nombreuses et les plus dynamiques. Le mouvement s'est développé dès le début des années 70, parfois avant,

et il gagne actuellement en importance. Les organisations pionnières sont désormais célèbres (l'Amicale du Walo, l'Association des jeunes agriculteurs de casamance, l'Entente de Bamba-Thialène par exemple au Sénégal, Vive les paysans et les groupements Naam au Burkina Faso). Fédérant des groupements, des foyers, des villages parfois, ces organisations ont fait école et il y en a aujourd'hui des dizaines qui regroupent, au Sénégal par exemple, des dizaines de milliers d'adhérents.

L'émergence du mouvement et sa consolidation actuelle résultent de la conjonction de plusieurs facteurs :

d'origine endogène

• La nature du contexte socio-politique joue sans doute un rôle important ; il peut être considéré «comme favorable» lorsqu'il est «ouvert», qu'il accepte (sinon favorise) l'initiative individuelle et de groupes, indépendante des structures de l'état, l'émergence d'une société civile. Une législation souple comme la loi sur les groupements d'intérêt économique au Sénégal et plus généralement la reconnaissance du droit d'association, en est une des expressions la plus concrète.

sous l'impulsion de leader

• L'existence de «leaders» («ceux qui se lèvent» comme on dit dans les villages du Sahel) ayant un bon niveau d'information et de formation semble indispensable. Ces leaders historiques existent dans toutes les organisations paysannes de type associatif : ils sont le plus souvent originaires du milieu mais ont connu une «rupture» (émigration en Europe, études secondaires ou supérieures...).

en continuité avec la tradition

• L'enracinement culturel dans le milieu est sans doute un élément important de la conjonction favorable. Il peut prendre la forme d'une continuité avec la «tradition» (naam) ou revêtir des formes «modernes» mais dans tous les cas il s'appuie sur des ressorts socio-culturels communément partagés si l'on se trouve dans une zone homogène du point de vue ethnique (des valeurs de solidarité et d'entraide, l'affirmation d'une originalité culturelle...) ou idéologique («compter sur ses propres forces», «retrouver sa dignité en assurant son autosuffisance alimentaire»).

et agissantes

• L'existence effective d'une organisation paysanne (qui dépasse le simple projet idéologique) est fonction de sa capacité à acquérir assez rapidement une crédibilité interne par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de travail qui se traduit par des réalisations «visibles», dans les secteurs perçus comme prioritaires par les adhérents (démarrage ou renforcement d'activités économiques de diversification, sécurité alimentaire, équipement, aménagement hydro-agricole, etc.). Cette capacité est presque toujours liée à la recherche de «partenaires» extérieurs financiers (les ONG du Nord) et techniques (volontaires européens mais aussi des services étatiques). Ces relations avec l'extérieur donnent alors à l'organisation une crédibilité externe (elle est reconnue comme partenaire par des gens «sérieux» qui investissent en elle «du temps et de l'argent») qui renforce sa crédibilité aux yeux de ses adhérents.

Les organisations paysannes de type associatif sont une réalité multiforme dont la base économique mais aussi sociale peut être d'étendue et de solidité très diverses. Malgré les ambiguïtés qui caractérisent certaines d'entre elles, les limites parfois de leurs actions (qui portent souvent sur les activités économiques «marginales» et sur le secteur «social») et l'opportunisme dont certaines font preuve (elles maîtrisent fort bien «le discours» qui séduit les ONG du Nord), elles constituent le premier mouvement d'organisation endogène de la «profession agricole» au Sahel. Le contexte créé par les politiques nationales de «désengagement de l'Etat» leur est favorable.

La distinction entre les organisations paysannes suscitées de l'extérieur et les organisations paysannes d'initiative locale est utile pour comprendre la dynamique d'organisation actuelle et les différents rapports que chacune des catégories entretient ou souhaite nouer avec l'état.

un dynamisme en fonction du type d'organisation

• Bien que toute généralisation soit difficile, il semble possible de dire, qu'en règle générale, les organisations paysannes suscitées par l'extérieur auraient plutôt une «entrée» technique ou technico-économique alors que pour les organisations paysannes rattachées au mouvement associatif «l'entrée» serait souvent sociale. Les premières naissent de la nécessité, ressentie en premier lieu par les intervenants extérieurs, d'organiser les paysans pour qu'ils puissent adopter une innovation technique (l'irrigation par exemple) ou exercer une fonction que l'encadrement ne peut ou n'a pas intérêt à exercer seul (la caution solidaire pour garantir le crédit, la commercialisation primaire des produits, etc.). Dans ce cas, c'est l'innovation technique ou la fonction concernée qui génère la nécessité d'organisation et l'organisation elle-même. Celle-ci peut (et doit «à terme») évoluer et englober des domaines de responsabilité plus vastes : c'était le cas de nombres de coopératives sahéliennes qui devaient devenir progressivement «multifonctionnelle et

multisectorielle» mais qui le sont rarement devenues. Cela se produit pourtant dans le cadre des associations des zones cotonnières et aussi dans divers programmes initiés par des ONG.

du type de projet de développement

• Les organisations paysannes de type associatif démarrent souvent, après une phase de réflexion longue, sur des objectifs globaux (amélioration des conditions d'existence, autosuffisance alimentaire, etc.) qu'elles tentent ensuite de traduire dans des «plans locaux», des programmes plus ou moins sectoriels, des réalisations parfois très spécifiques. Le projet général, d'ordre «social», est souvent «mobilisateur» mais la difficulté centrale consiste à le traduire en actions concrètes. Toutes les organisations paysannes n'y parviennent pas, faute de compétences en matière de planification, de programmation, faute de formation technique et économique, faute d'appuis appropriés et parfois aussi par manque de «motivation» des leaders. Celles qui obtiennent les meilleurs résultats sont bien sûr celles qui, à partir d'un projet global à moyen et long terme, sont capables de mobiliser les compétences et les moyens (internes et externes) pour mettre au point et diffuser les innovations (techniques, économiques, en gestion etc.) indispensables pour atteindre leurs objectifs.

des rapports avec l'état

• La nature des rapports qu'elles entretiennent avec les intervenants extérieurs (et notamment avec l'état) et l'attente qu'elles ont à leur endroit sont souvent aussi différentes selon la catégorie d'organisation paysanne. Les unes suscitées de l'extérieur ont des tutelles avec lesquelles elles entretiennent des rapports qui vont de la dépendance totale au conflit ouvert : les autres tendent à faire de la reconnaissance de leur autonomie, en tant que «mouvement» représentatif des intérêts de la paysannerie, un préalable à toute collaboration avec l'extérieur et rejettent souvent toute idée «d'encadrement». Des différences considérables existent cependant au sein du mouvement associatif et certaines de ces organisations paysannes «autonomes» sont fort dépendantes de leurs bailleurs de fonds.

mais n'influe ni sur leur efficacité

Cette distinction ne préjuge pas cependant de l'efficacité des organisations de chacune de ces catégories. Il ne semble pas y avoir de corrélation entre l'origine d'une organisation paysanne et son efficacité (appréciée en fonction de sa capacité à atteindre les objectifs qui sont les siens, à améliorer même de façon ponctuelle les conditions de production et/ou d'existence des paysans). Des organisations paysannes initiées de l'extérieur et fort dépendantes de leurs encadreurs sont très efficaces alors que certaines organisations paysannes du mouvement associatif ont du mal à sortir du «discours» et à investir leurs efforts dans des activités rentables. L'inverse est bien sûr vrai. Il est aussi possible pour une organisation paysannes «formelle» de se doter progressivement d'un contenu et d'un mode de fonctionnement conformes aux aspirations des producteurs : c'est ce qu'à démontré le «projet GAO» au Mali qui a permis de faire vivre des coopératives fort peu dynamiques. Le fait de distinguer ainsi les organisations paysannes selon les origines ne doit être perçu ni comme un critère de jugement (une catégorie étant supérieure à l'autre) ni comme un clivage réducteur (les deux catégories étant condamnées à évoluer séparément). Des regroupements sont en effet possibles et sont en train de s'opérer au Sénégal au sein d'organisations paysannes fédératives.

ni sur leur notoriété

2. Selon l'échelle géographique

Une approche de l'échelle géographique à laquelle se situent les organisations paysannes permet d'élaborer une «typologie» et de mettre en évidence la complexité de la situation en milieu rural sahélien.

a) Les organisations paysannes de base

Elles se situent au niveau villageois et infra-villageois, là où se réalisent - ou non - les actions concrètes et où elles sont censées avoir un impact visible, mesurable.

sur leur lieu d'actions

On peut classer dans cette catégorie les coopératives ou parfois une de leur composante (la section villageoise des coopératives au Sénégal). On y retrouve aussi les groupements ou associations promus par les grands projets régionaux, de même que les «groupements de producteurs» promus par les services techniques étatiques et les ONG, parfois séparément, parfois de concert. Dans certains pays, c'est là que sont situés les groupements de base des organisations paysannes intervillageoises rattachées au mouvement associatif ; au Sénégal on retrouve de plus en plus, depuis 1984, au niveau infra-villageois, de groupements d'intérêt économique plus ou moins étendus et c'est au niveau du village que fonctionnent les «tons» maliens.

Il est fréquent que coexistent dans le même village deux ou plusieurs organisations de base, entretenant ou non des relations officielles. Dans ce cas, les doubles appartenances sont loin d'être exceptionnelles. En effet, l'adhésion à certaines organisations est obligatoire (de droit ou de fait), soit les champs couverts par les différentes organisations sont complémentaires, soit enfin au sein d'une même famille, on juge opportun de partager les adhésions, accroissant ainsi la possibilité d'en recueillir les éventuels bienfaits.

b) Les organisations paysannes fédératives

Elles se situent au niveau intervillageois, aux niveaux départemental, régional (ou provincial) et national.

des organisations
intervillageoises

d'origine locale,

d'origine étatique,

ou d'origine
organisationnelle

- Les organisations paysannes intervillageoises expriment souvent l'existence préalable ou suscitée de solidarités locales. C'est le cas des organisations paysannes intervillageoises (OPI) (rattachées au mouvement associatif) qui fédèrent des groupements de base ou des villages mais ce peut être aussi le cas d'une ONG animant plusieurs groupements dans une même zone.

- Certaines organisations paysannes fédératives sont promues par les services étatiques pour des raisons de financement, d'organisation de l'approvisionnement, de crédit. Parfois aussi dans un souci louable de représentation et de participation des paysans aux échelons supérieurs au village, ces derniers organisent des « fédérations », des « unions », des « coordinations » : ce fut le cas très tôt au Niger avec l'Union nationale de coopératives (UNCC) et au Sénégal. Cette tendance à la « verticalisation descendante » avec des bureaux et des comités à tous les échelons du découpage administratif est souvent présente aujourd'hui encore en dehors du mouvement coopératif. L'efficacité de telles organisations est variable selon les cas mais il n'est pas rare qu'elles demeurent éloignées des paysans et que « la participation » de ces derniers soit renforcée voire suppléée par l'activité d'agents, détachés ou non, encadrant des leaders plus ou moins représentatifs.

- C'est au Sénégal que les organisations paysannes de type associatif sont le mieux organisées et fédérées. Des fédérations intra- et interrégionales existent (Amicale du Walo, Entente de Bamba-Thialène). Des coordinations réunissent parfois les organisations paysannes quelle que soit leur origine sur une base départementale (coordination des organisations professionnelles rurales du département de Bignona (CORD)). La fédération des ONG sénégalaises (FONFS) regroupe quant à elle au niveau national, des associations totalisant près de 75 000 adhérents répartis dans 700 villages. Elle est devenue pour l'état un « partenaire/paysan » incontournable. Toutes mettent l'accent sur les échanges d'expérience, la mise en place de services communs et surtout la formation.

A noter que les grands projets et les sociétés de développement régional semblent souvent peu portés à « fédérer » les groupements et associations qu'ils promeuvent. Ce n'est pas un indicateur du manque d'efficacité des organisations paysannes qu'ils encadrent mais se satisfaire de relations exclusives avec chacune des organisations paysannes de base n'est-ce pas un frein à l'émergence d'une « profession agricole » organisée ?

3. Selon leurs fonctions

Parmi les fonctions qui doivent être remplies pour soutenir la production et assurer la reproductibilité des systèmes de production mis en place, on peut citer la recherche et la recherche-développement (cette dernière entendue comme le moyen de mettre au point, au niveau local, des innovations techniques, économiques et sociales adaptées), l'approvisionnement en intrants, le crédit, la commercialisation et la transformation du produit, la gestion des terroirs (entendue dans le triple sens de conservation et gestion des ressources naturelles et d'aménagement), la sécurité alimentaire, la diffusion, l'information et la formation des producteurs, la planification, la coordination et le suivi-évaluation des actions menées. Toutes ces fonctions ne peuvent pas être assumées par les seuls producteurs. Elles requièrent la participation active d'autres acteurs (l'Etat, le secteur privé, les bailleurs de fonds, les ONG, etc.) mais il est souhaitable, dans une optique de « transfert de responsabilités », que les producteurs acquièrent un rôle croissant dans l'exercice de ces fonctions et dans la définition des conditions selon lesquelles elles doivent être remplies.

participer au
développement

et à la reproductibilité

Dans les pays du Sahel, ces fonctions ne peuvent être assumées de façon efficace et durable que si les producteurs s'organisent pour apporter leur contribution : une politique nationale de gestion

des systèmes de production

des terroirs n'a de chances d'aboutir que si elle s'appuie sur une organisation locale (villageoise même au Burkina Faso) ; une politique de sécurité alimentaire est plus efficace si elle combine des mesures nationales et un réseau de «banques de céréales» à la base ; en l'absence de «garanties bancaires» (la terre étant inaliénable), un système de crédit rural ne peut fonctionner au Sahel que s'il existe une caution solidaire de la part de groupes de producteurs, etc.

Les efforts d'organisation des producteurs au Sahel se sont articulés autour de ces fonctions. Rares sont aujourd'hui les organisations paysannes qui tentent d'assumer toutes ces fonctions et une «typologie fonctionnelle» des groupements fait apparaître des spécialisations, des dominantes qui ne préjugent pas cependant de possibilités ultérieures d'élargissement.

a) L'organisation de services collectifs à la production individuelle

Ces services concernent le plus souvent l'approvisionnement en intrants (et en pièces détachées notamment dans les périmètres irrigués) ; le rôle du groupement peut se réduire à un recensement des besoins des producteurs et à une répartition des facteurs ; mais il peut être plus important : création de «magasins», de centrales d'achat, etc.

soutien à une filière de production

Le rôle des groupements dans la commercialisation primaire du produit est souvent important quand il existe une filière organisée (le coton, l'arachide, le riz) ; il est beaucoup plus modeste pour les autres productions du fait de la difficulté de maîtriser le marché et les fluctuations des prix. Des initiatives nombreuses existent cependant pour la transformation des produits (maraîchers et fruitiers notamment). De la même manière, la mise en place de services de maintenance et de réparation des équipements est fréquente (groupements de forgerons, ateliers collectifs, etc.). On peut sans doute classer dans cette catégorie les organisations paysannes qui acquièrent et gèrent des équipements collectifs (moto-pompe, matériel agricole lourd, petit outillage) pour mener des activités de production regroupées géographiquement (périmètres irrigués, jardins maraîchers, etc.) mais qui restent individualisées (attribution personnalisée des parcelles, des «planches», des arbres fruitiers).

b) La gestion des terroirs

Certaines organisations paysannes assurent de façon exclusive, ou non, la fonction de gestion et d'aménagement de terroir. Il s'agit souvent d'actions qui concernent une partie seulement du terroir (aménagement d'un périmètre irrigué, d'un bas-fond, reboisement de zones érodées) que l'organisation paysanne souhaite mettre en valeur (ou protéger) ; mais il peut s'agir de réalisations plus ambitieuses (construction de barrages au Yatenga ou en Basse Casamance, aménagement de terrasses au Niger par exemple), permanentes (la lutte antiérosive au Yatenga) ou plus systématiques (Programme national de gestion des terroirs villageois au Burkina Faso).

réalisation d'aménagements

c) La sécurité alimentaire

Certaines organisations paysannes mettent l'accent sur la sécurité alimentaire ou incluent, au fil des ans, cette fonction dans leur programme. Il s'agit là d'une fonction plus «sociale» qu'économique à proprement parler, mais les résultats obtenus par nombre de «banque de céréales» à travers le Sahel montrent qu'elles peuvent dégager des bénéfices conséquents et être donc à la fois fort utiles du point de vue sociale et rentables.

Il peut en être de même des «moulins» à mil et autres décortiqueuses qui peuvent certes «ruiner» un groupement quand ils sont mis en place de façon précipitée mais qui, bien gérés, peuvent être une «entreprise» obtenant des résultats équilibrés et permettant aux femmes de libérer du temps de travail (qu'elles réinvestissent souvent dans les activités productives de diversification).

prise en charge de besoins vitaux

d) Le crédit

Tôt ou tard, les organisations paysannes sont amenées à être confrontées avec la nécessité de crédit. Certaines s'en font une spécialité (les coopératives d'épargne et/ou de crédit par exemple, les interventions de la fondation Desjardins). Parfois c'est par cette fonction que démarre une intervention (le crédit rural expérimental au Nord-Yatenga) ou c'est elle qui attire les paysans (cas des projets régionaux, cotonniers, rizicoles ou arachidières). La législation en vigueur dans tous les pays du Sahel fait de l'organisation des producteurs (au sein de groupements reconnus officiellement) une condition d'accès au crédit. Cela explique «l'adhésion» de nombre de paysans à ces organisations car le crédit est souvent indispensable et la capacité de dégager une épargne pour investir dans la production faible ; cela explique aussi des adhésions «opportunistes» qui sont l'origine de maints dysfonctionnements ultérieurs...

organisation de l'aide financière

e) La formation

surtout technique
mais aussi
économique

Toutes les organisations paysannes, et leurs appuis, affirment donner une «importance primordiale» à la formation. Les initiatives en la matière sont très nombreuses et diverses : elles vont d'une «information» plus ou moins rapide jusqu'à la formation de véritables «formateurs» et spécialistes villageois. Elles concernent tous les secteurs avec un accent particulier sur la formation technique et depuis plus récemment sur la gestion à laquelle est souvent liée l'alphabétisation. A noter que certaines organisations fédératives (la FONGS par exemple au Sénégal, les groupements Naam) accordent une attention soutenue à la formation de formateurs. Plus rares sont les efforts systématiques visant un accès accru (et diversifié) des producteurs à l'information.

f) La planification

à court terme

La fonction de planification est plus rarement assurée au sein des organisations paysannes et elle est souvent remplacée par une programmation à court terme. Des efforts de coordination existent entre des activités de nature différente assumées par une même organisation paysanne : ils donnent alors souvent lieu à des transferts, notamment financiers, entre les secteurs productifs, dégageant des marges et les activités de type social. Moins fréquentes sont les coordinations entre organisations paysannes bien que des tentatives existent (les «groupements villageois révolutionnaires» qui regroupent les divers groupements qui existent dans les villages) et soient parfois ambitieuses (au sein des organisations paysannes fédératives reliées au mouvement associatif par exemple).

La fonction de suivi-évaluation reste souvent externe aux organisations paysannes et rares sont celles qui ont des instances et des dispositifs prévus à cet effet.

g) La multifonctionnalité

une réussite malgré
la complexité

La tendance est à la «multifonctionnalité» des organisations paysannes, avec ce que cela suppose de complexification de l'organisation de départ, bâtie le plus souvent autour d'une ou deux fonctions principales. Bien que cet élargissement se fasse lentement et pose de nombreuses questions, on constate cependant que certains groupements réussissent là mieux que ne firent dans le passé les coopératives conçues à cet effet, comme par exemple les associations villageoises de Mali sud, certaines organisations paysannes liées au mouvement associatif mais aussi de nombreuses organisations paysannes suscitées par les ONG.

ELEMENTS D'EVALUATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES

1. Des organisations de base encore fragiles

L'analyse des organisations paysannes de base au Sénégal fait apparaître les points suivants que nos observations au Burkina Faso, et divers témoignages de spécialistes nous poussent à étendre à la plupart des pays du Sahel.

- Elles ont beaucoup de difficultés à affirmer leur autonomie par rapport à leurs tutelles : cette dépendance est le plus souvent liée à une information et une formation insuffisantes des adhérents mais parfois aussi à une difficulté de certains agents à jouer réellement le jeu du partenariat.
- On note, en règle générale, des écarts de compétence importants entre les leaders locaux (présidents, bureaux des groupements) et les adhérents de base. La tendance à la monopolisation de l'information et au cumul des fonctions par quelques personnes existe dans beaucoup d'endroits : elle nuit au fonctionnement démocratique de l'organisation, freine l'émergence de nouveaux leaders et est à l'origine de maints clivages internes.
- Si certaines organisations paysannes de base réalisent des performances techniques et économiques intéressantes

(surtout dans les régions où il existe une société de développement active mais aussi dans certaines organisations paysannes intervillageoises, etc.), la faiblesse de la base économique de beaucoup de groupements est préoccupante. On a parfois l'impression d'organisations socialement solides (avec des groupements féminins notamment) mais qui «tourment à vide». L'absence de résultats concrets significatifs est démobilisatrice à la longue et on rencontre des groupements qui, incapables de résoudre certains problèmes (de commercialisation par exemple), abandonnent leurs activités productives.

- La primauté donnée par les intervenants aux organisations paysannes se traduit dans de nombreux cas par une prise en compte insuffisante de l'exploitation agricole à laquelle continuent pourtant d'appartenir les membres de l'organisation.
- Les fréquentes approches sectorielles (ou par sexe) ont l'avantage de mobiliser des groupes homogènes autour d'intérêts communs : elles ont l'inconvénient de rendre difficile une réflexion d'ensemble sur l'avenir des villages incluant les nécessaires relations entre secteurs et entre groupes et intégrant la gestion des terroirs.

2. Une réelle dynamique

Il existe une réelle dynamique d'organisation qui résulte et/ou est favorisée par divers facteurs :

- Le désengagement effectif de l'Etat de certaines fonctions ouvre tout un éventail de possibilités pour des paysans organisés (approvisionnement, crédit, commercialisation, etc.).
- Une longue expérience paysanne de diverses formes d'organisation mises en place par l'Etat et dont le souvenir - ou l'actualité - servent de référence (positive ou négative) aux efforts actuels d'auto-organisation.
- Des leaders paysans ou d'origine paysanne, très enracinés dans leur milieu, largement informés d'expériences étrangères d'organisation professionnelle et bien formés.
- Les performances économiques de certaines organisations paysannes, suscitées par des organismes étatiques, para-étatiques ou privés, qui accréditent l'intérêt de l'organisation à la base, autour de fonctions techniques et économiques.
- L'existence, dans certains pays, d'organisations solides, autonomes par rapport à l'Etat, implantées aux niveaux local, régionale et national dont les résultats rendent crédible cette voie et qui ont un effet d'entraînement certain dans la paysannerie.
- La présence de nombre d'ONG qui soutiennent cette dynamique et/ou la suscitent.

La conjugaison de tous ces facteurs contribue à promouvoir et/ou à renforcer des organisations paysannes fort prometteuses pour l'avenir ; la diversification des formes d'organisation est la plus marquée là où le contexte général est le plus ouvert et où la législation est la plus souple. Des facteurs sociologiques particuliers renforcent encore cette tendance dans les régions où la «tradition» d'organisation est forte et a su se rénover et s'adapter.

3. Des interrogations

Cependant, s'il y a lieu d'être optimiste, il faut se garder de l'être trop ; au Sénégal, mais sans doute aussi dans d'autres pays, on constate que :

- Beaucoup de producteurs et de productrices ont encore un niveau d'organisation «professionnelle» très faible pour ne pas dire inexistant. Sous-informés, peu préparés au désengagement de l'Etat, ils ont souvent encore une attitude «attentiste» et réagissent plus aux sollicitations extérieures (d'où qu'elles viennent) qu'ils ne développent un projet propre. Cela aboutit à des groupements qui «flotent» au gré des opportunités offertes par les programmes nationaux et régionaux ou par les interventions des ONG.
- Le degré d'autonomie des organisations paysannes vis-à-vis de l'extérieur est aussi variable que le sont leurs performances économiques sans qu'il y ait d'ailleurs toujours corrélation entre les deux critères. Il existe des organisations autonomes et performantes à la fois mais cette conjonction est plutôt rare. Une évaluation des organisations paysannes du fleuve par la SAED (Société d'aménagement et de développement du fleuve Sénégal) a montré par exemple que les organisations paysannes des grands périmètres, moins autonomes que les PIVD (périmètres irrigués villageois), étaient globalement plus «compétentes» ; les ABP (association de base de producteurs) sont très dépendantes de la SODEFITEX (Société de développement de la zone cotonnière) mais elles réalisent de bonnes performances économiques. Certaines organisations intervillageoises, très jalouses de leur autonomie vis-à-vis de l'Etat, obtiennent des résultats intéressants dans certaines activités (formation, diversification, santé, hydraulique, etc.). Les résultats sont moins convaincants dans les secteurs qui

constituent pourtant la base économique des exploitations (agriculture, élevage), sans doute parce que les problèmes posés sont très complexes, qu'il n'existe pas le plus souvent de réponses directement applicables et qu'un appui adapté leur a fait défaut.

Les rapports entre les organisations paysannes d'origine différente sont demeurés jusqu'ici peu nombreux. Plusieurs facteurs ont pu jouer dans ce sens : une sous-information souvent réciproque, la dépendance des organisations paysannes liées à des interventions vis-à-vis de leurs tutelles, la méfiance des organisations paysannes associatives vis-à-vis de toute forme possible de «récupération» et le besoin légitime d'exister et de s'affirmer par elles-mêmes, des priorités différentes. Dans la période actuelle cependant, des rapprochements intéressants ont lieu.

Des freins et des écueils existent également qui risquent d'handicaper la dynamique d'organisation.

- Le caractère «d'urgence» donné au désengagement de l'Etat crée parfois «des vides» qui peuvent être démobilisateurs pour des paysans faiblement organisés ; il pousse aussi des responsables nationaux à des initiatives louables dans leurs intentions mais qui restent «descendantes» (directives nationales fixant des modalités d'organisation par exemple).
- Des résistances apparaissent dans les appareils de développement. Si de nombreux agents se réjouissent sur le terrain de la multiplication d'organisations paysannes/partenaires, d'autres sont irrités par l'existence de formes d'organisation diversifiées ; ils aspirent à «l'harmonisation», parfois assimilée à «l'uniformisation». Il y a les nostalgiques du temps où le mouvement coopératif avait l'exclusivité ; il y a aussi ceux qui souhaitent une coordination mais qui se verraient bien en coordonnateur, etc.
- Les organisations paysannes existantes ne sont pas à l'abri des débats politiques généraux et des luttes partisans sont à l'origine de maints dysfonctionnements au sein de certaines organisations paysannes.

Cela devrait sans doute pousser à des approches régionalisées prenant en compte les atouts et limites des organisations paysannes existantes.

Il importe de ne pas perdre de vue le risque toujours possible de «bureaucratisation» des organisations paysannes, quelle que soit leur origine. Il s'y ajoute un autre risque : les leaders paysans, développant un discours «de masse», peuvent se transformer au fil du temps en une élite de «paysans performants», ce dont le Sahel a sans doute bien besoin mais qui perdrait de vue les intérêts de la petite paysannerie majoritaire.

Organiser la profession agricole

L'organisation des producteurs et plus généralement la promotion d'organisations paysannes est «à la mode» au moins autant que la gestion des terroirs. Si l'on doit s'en réjouir il faut être vigilant. En effet, la façon dont «on organise» les producteurs et la persévérance dans l'erreur que l'on note parfois risquent d'engendrer beaucoup de désillusions voire de discréditer, ce qui serait très grave, l'idée même de prise en charge de leur développement par les paysans organisés. On a déjà «usé» le concept de «coopérative» dans divers pays du Sahel (son seul énoncé a un effet répulsif chez maints paysans), il convient d'éviter qu'il en soit de même pour les concepts de «groupement», «d'association» ou de tout autre dénomination particulière des organisations paysannes.

CONCLUSION

L'organisation des producteurs et de façon générale l'organisation de la profession agricole au Sahel est un moyen indispensable pour que se réalise une véritable participation populaire, que les leçons de l'expérience accèdent comme une condition d'efficacité et de pérennité des actions entreprises. Ceci est aujourd'hui généralement admis dans la plupart des pays sahéliens : la question qui se pose est «comment» ?

Il n'y a pas là de réponse standard : la diversité des contextes politiques et économiques nationaux, les particularités régionales et locales, les dynamismes socio-culturels différenciés interdisent la généralisation de formes d'organisation qui ont prouvé leur efficacité dans un lieu et un contexte particuliers.

En revanche, les leçons de l'expérience peuvent aider à dégager quelques conditions - générales et méthodologiques - favorables à l'émergence et au renforcement d'organisations paysannes durables et efficaces. Ces conditions concernent les organisations paysannes qui ont une visée «d'autogestion», c'est-à-dire celles qui ont pour objectif de permettre, le plus rapidement possible, aux producteurs de «gérer leurs propres affaires».

Des conditions pour l'autogestion

L'existence d'un enjeu

Une organisation des producteurs ne semble se justifier et ne peut acquérir une existence effective que s'il existe un enjeu technique, économique et/ou social important (et/ou perçu comme tel par les producteurs). Tout effort d'organisation suppose de la part des producteurs une «réorganisation» de l'ordre social établi, (même si celle-ci est très partielle ou sectorielle) et des rapports que le groupe social entretient avec son environnement. Or, une telle «réorganisation» demande beaucoup d'énergie et est toujours, à des degrés certes divers, source dans un premier temps de déséquilibre, parfois de conflits, et donc toujours de «désordre». Seuls des objectifs mobilisateurs parce que perçus comme importants par les intéressés et partagés peuvent pousser le groupe à s'engager dans cette réorganisation et à en assumer le «coût social».

Un rôle fonctionnel

L'organisation doit être «fonctionnelle» c'est-à-dire déterminée par des fonctions et des tâches à effectuer pour faire «fonctionner» une activité ou un ensemble d'activités. C'est «la fonction qui devrait susciter l'organe» (de gestion) et non l'inverse. Cela suppose une démarche appropriée dont les grandes étapes pourraient être : la définition d'objectifs négociés entre acteurs, l'élaboration dialoguée d'un programme de travail (par quelles actions atteindre les objectifs visés ?), l'identification précise et concertée des différentes fonctions à remplir et des tâches à effectuer pour réaliser les actions programmées, la répartition des fonctions et des tâches entre les paysans et les autres acteurs, l'organisation des producteurs pour prendre en charge les tâches qui leur reviennent.

Cette «fonctionnalité» des organisations paysannes peut être donnée *a posteriori* pour des organisations paysannes préexistantes qui se sont vidées de leur contenu, au fil du temps, dès lors qu'elles ne sont pas totalement discréditées : des exemples existent en la matière (le projet GAO au Mali). La démarche reste cependant la même et vise alors à favoriser la réappropriation de la structure par les producteurs et à «investir» avec des objectifs et un contenu qu'ils partagent.

Un fonctionnement décentralisé

L'efficacité d'une organisation paysanne est souvent liée à un fonctionnement «décentralisé». Cela suppose que la répartition des fonctions et des tâches préalablement identifiées se fasse à partir de la base. De façon générale, plus la décentralisation est importante, plus la participation du plus grand des producteurs à la gestion est possible et plus la constitution d'une bureaucratie (paysanne ou technicienne) est difficile.

Une instabilité nécessaire

«L'organisation est toujours «un résultat» instable, constamment remis en cause, de rapports sociaux de divers types qui nécessite toujours une «réorganisation» permanente» dit MORIN* cité par GENTIL. Les rapports de force au sein d'une société rurale, les rapports de force entre la société rurale et l'Etat, la nature des défis (techniques, économiques, sociaux, culturels, etc.) auxquels est

confrontée la société rurale, le contexte écologique, économique et socio-politique dans lesquels s'inscrivent ces défis déterminent à un moment et dans un lieu donné le « champ du possible » en matière d'organisation paysanne. Un « résultat » organisationnel peut alors être obtenu, mais celui-ci est « instable » du fait de la modification progressive de ses composantes et des facteurs qui le déterminent.

Ainsi, l'organisation des producteurs que l'on pouvait concevoir en 1960 dans les pays du Sahel n'est pas la même que celle qui est envisageable aujourd'hui : la sécheresse, les résultats globalement insatisfaisants des politiques agricoles, le « niveau de conscience » et la qualification des producteurs, l'évolution des rapports jeunes/adultes, hommes/femmes, le désengagement de l'Etat, sont un ensemble de données nouvelles qui modifient le « champ du possible » actuel.

Figé l'organisation des producteurs dans des structures immuables, même si elles ont été efficaces à un moment donné, revient à refuser la dynamique interne d'une société rurale et la dynamique de ses interactions avec les autres acteurs du développement ; la « canalisation » des « forces instituant » freine ces dernières et obère leur capacité de progrès. En termes opérationnels, la reconnaissance du principe de l'instabilité des formes d'organisation devrait permettre d'accepter leur nécessaire modification dans le temps et donc aussi le « désordre » créé périodiquement par cette évolution.

Elle permettrait aussi par exemple d'examiner sous un autre angle le rôle joué au sein des organisations paysannes par les différentes catégories sociales : si l'on voit mal en effet par quel miracle des sociétés rurales, dotées d'une organisation sociale (hériter de la tradition) fortement hiérarchisée pourraient s'accommoder d'entrée d'une organisation professionnelle fonctionnant démocratiquement (au sens européen du terme), on peut en revanche concevoir (et de nombreux cas s'attestent) une représentation croissante des catégories marginalisées au fur et à mesure que se créent (et sont encouragées) les conditions de leur émancipation ou promotion.

Méthodes à suivre

L'information et la formation

Le transfert de responsabilités aux producteurs est inséparable d'un transfert de compétences. Cela suppose qu'une attention prioritaire soit portée à l'acquisition de ces compétences et donc à l'information et à la formation des producteurs. Il convient à notre avis de les distinguer : faciliter l'accès des paysans à une information multisectorielle et émanant de sources diversifiées est un moyen d'alimenter leur créativité. La formation des producteurs doit leur donner les moyens de maîtriser les changements en cours ou souhaités et d'anticiper sur leurs implications futures. Elle ne devrait pas se réduire à une seule formation technique et en gestion même si celles-ci mettent souvent un caractère prioritaire et sont la base d'acquisitions ultérieures ; elle devrait aider à une réflexion collective, en situation d'encadrement ou conseil.

Les organisations paysannes émergentes ont besoin de nombreux appuis, de conseil, mais rarement « d'encadrement ». Ce n'est pas qu'un changement de dénomination ; c'est la fonction même des agents de développement qui devrait être repensée pour que puissent s'instaurer de véritables relations contractuelles, entre partenaires. Cela suppose sans doute des « recyclages » mais aussi et surtout la découverte par les agents/conseillers agricoles (et leurs tutelles) que l'émergence d'une profession agricole n'implique pas leur disparition. Les exemples de nombreux pays du Nord sont là pour témoigner que la prise de responsabilités par les producteurs n'induit nullement la fin des techniciens.

Des évaluations concertées

Une organisation professionnelle s'inscrit dans la durée : elle demande du temps (pour émerger et se consolider), des errements, des ajustements successifs, des évolutions. Pour que l'organisation progresse, c'est-à-dire pour qu'elle devienne plus efficace et que son fonctionnement se démocratise, elle devrait se doter de mécanismes et d'instances d'auto-évaluation et d'évaluation concertée, les résultats de ces évaluations étant restitués aux producteurs de base et valorisés avec eux.

BIBLIOGRAPHIE

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977. L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective. Paris : Ed. du Seuil.

GENTIL D., 1984. Les mouvements coopératifs dans l'Afrique de l'Ouest « francophone » : intervention de l'état et organisations paysannes. Thèse de doctorat, EHESS, Paris 1984.

Peasant farmer organizations in Sahel: highly varied realities.— M.R. MERCOIRET.

In all the Sahelian countries can be observed a highly varied organization dynamics. Such dynamics presents specific features according to countries (and the more or less favourable context these offer to the emergence of diversified forms of organization), regions, their economic and institutional context, and organization patterns proposed by the various actors. Because of their diversity, it is difficult to evaluate farmer organizations from a global and generalizing viewpoint.

First of all the multiple past and present forms of farmer organizations, and their evolution as well, must be identified. Then they can be classified according to simple criteria such as: their origin, their very nature, their scale or functions.

Key words: Peasant farmer organization - Peasant farmer involvement - Social dynamics - Traditional association - Cooperative - Rural development - Classification - Sahel.

Las organizaciones campesinas del Sahel : una diversidad de realidades.— M.R. MERCOIRET.

En todos los países del Sahel existe una dinámica de organización de los productores. De intensidad variable, esta dinámica cobra formas particulares según los diferentes contextos nacionales (que pueden ser más o menos favorables a la aparición de formas de organización diversificadas), económicos e institucionales de las distintas regiones de un mismo país y por los modelos de organización propuestos por diferentes actores.

La diversidad de las organizaciones campesinas existentes dificulta una evaluación global y general. Resulta necesario primero identificar la multiplicidad de las formas de organización existentes, tanto antiguas como modernas, así como su evolución, y luego, intentar clasificarlas a partir de criterios sencillos : el origen de la organización, su figura, el nivel geográfico donde actúa, las funciones que asume.

Palabras claves: Organización campesina - Participación campesina - Dinámica social - Asociación tradicional - Cooperativa - Desarrollo rural - Clasificación - Sahel.